Projet éolien de Folles
Lettre d'information n°2
Avril 2018

Permanence d'information Mairie de Folles 20 - 21 Avril

Eolise est une société française localisée à Poitiers, spécialisée dans le développement éolien. Depuis fin 2016, nous étudions la faisabilité d'un projet éolien au Nord de la commune de Folles limite Fromental. Avec l'accord de la mairie de Folles et de la communauté de communes ELAN, nous proposons une solution concrète pour impliquer votre territoire dans la transition énergétique. La lettre d'information N°1 a été diffusée en décembre 2017 et janvier 2018 dans les bulletins municipaux de Folles et Fromental.

LE PROJET ÉOLIEN DE FOLLES

Au cours de l'année 2017 le potentiel de la zone étudiée s'est confirmé avec l'avancement des différentes études sur sites (voir détail dans la précédente lettre d'information). Nous constitutions actuellement le dossier de demande d'autorisation environnementale basé sur les différentes thèmes : faune-flore, paysage, acoustique …

Le projet dont les limites se précisent, est partagé en deux zones complémentaires de taille similaire et d'un potentiel de 3 à 4 éoliennes chacune au Nord du Cluzeau et au Nord de Montjourde.

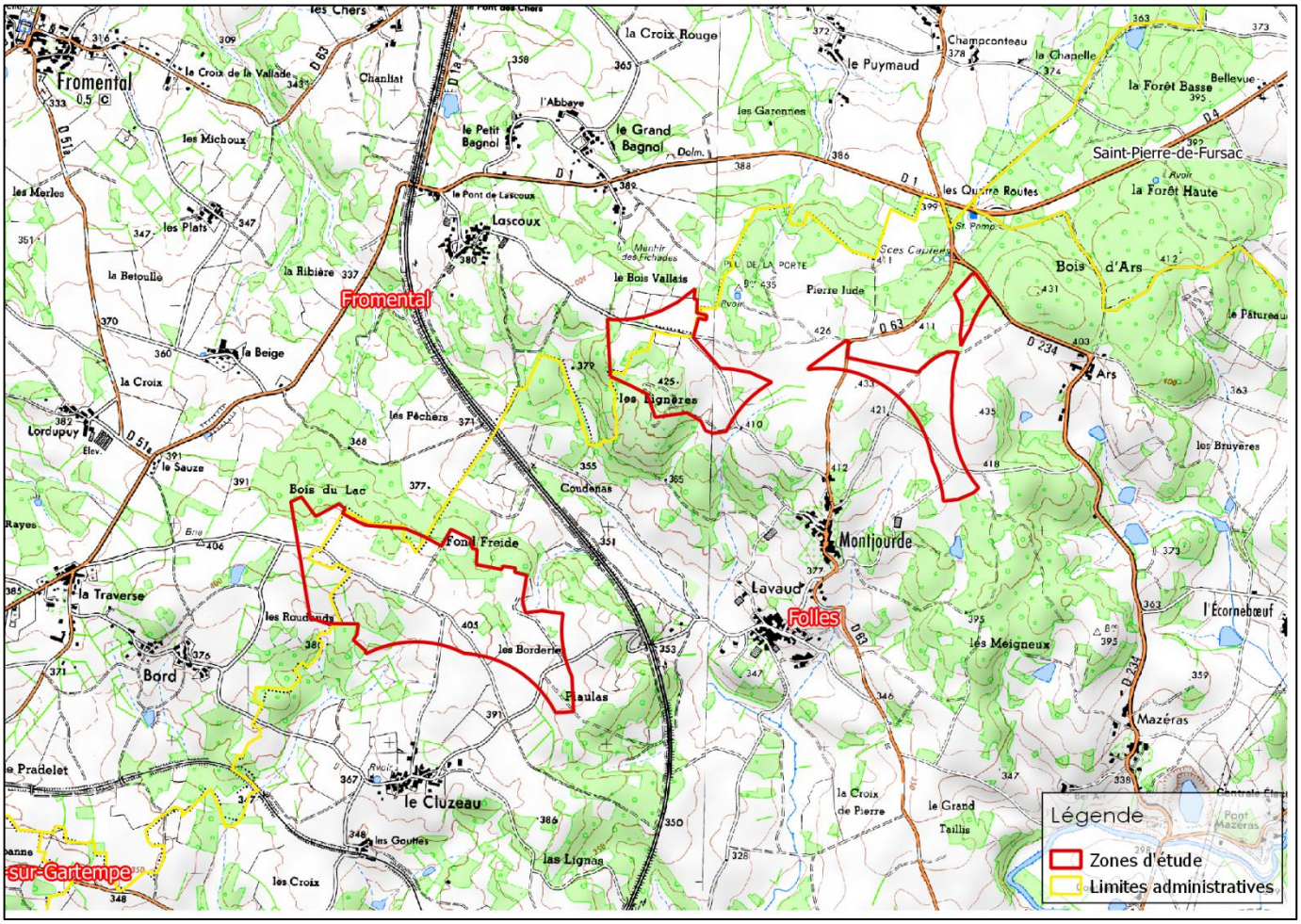

L'INSTALLATION DU MAT DE MESURE DE VENT

Courant avril, un mât de mesure de vent sera implanté à Folles au Nord du Cluzeau au lieu-dit le bois du lac. Ce mât est une installation primordiale pour nos études, il est temporaire et ne nécessite pas de fondations. Le mât est équipé d'anémomètres et de girouettes, à plusieurs hauteurs (voir schéma), pour mesurer en continu la vitesse, la direction du vent et les turbulences. Les experts d'Encis Environnement, à Limoges, utilisent également ce mât pour installer un microphone à ultrasons afin d'enregistrer l'activité des chauves-souris pendant plusieurs mois.

Le mât de mesure restera sur place pendant au minimum une année afin de compléter les données satellites utilisées dans une première estimation du gisement de vent. Les données collectées seront corrélées avec des mesures de long terme comme celles fournies par une station Météo France. Les résultats nous donneront une bonne connaissance des caractéristiques de vent de la zone. Cela sera utile pour adapter au mieux les dimensions, la puissance et le positionnement des éoliennes. Une estimation très précise de la production électrique des éoliennes sera réalisée.

Exemple d'un mât de mesure et de son équipement :

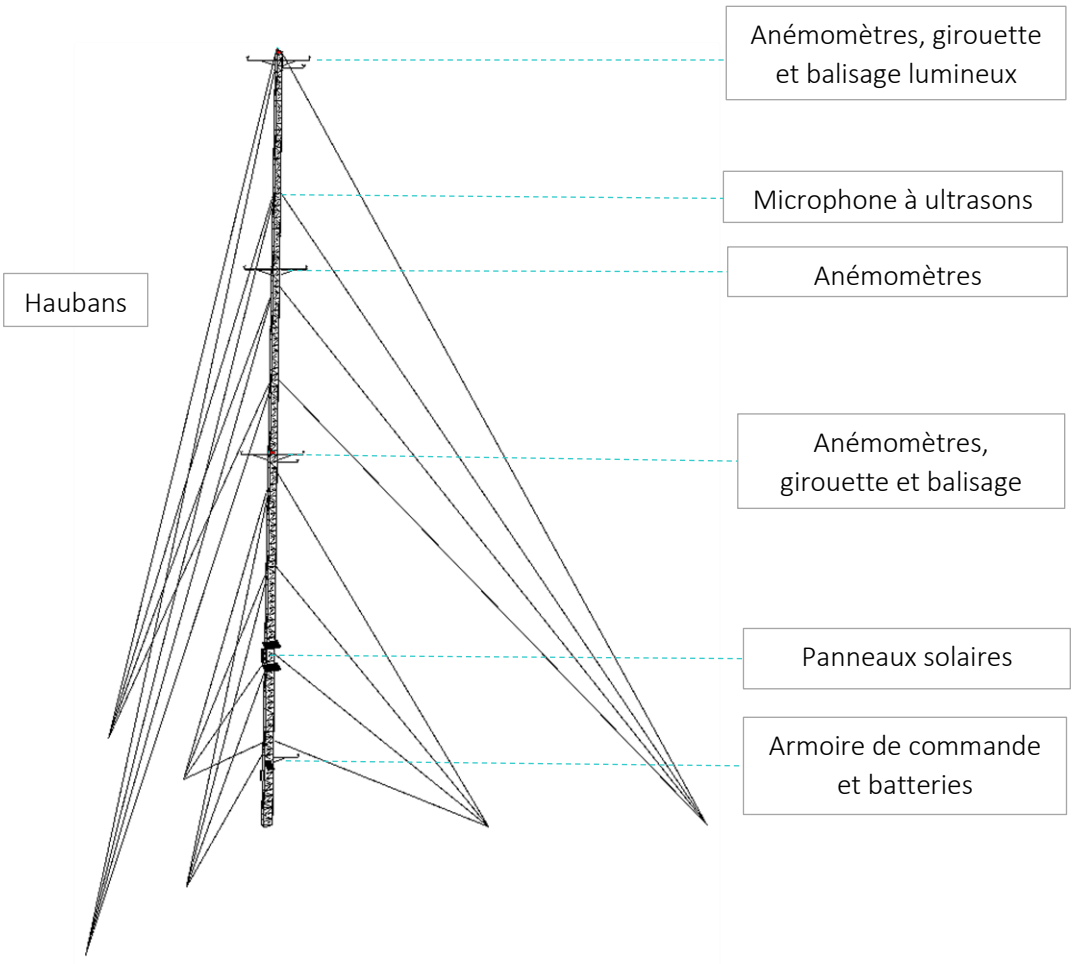

Le vent est notre source d'énergie, il est la condition première de notre projet, il est donc nécessaire de bien le connaître en le calibrant.

L'ÉTUDE ACOUSTIQUE

Les parcs éoliens sont soumis au régime des ICPE (Installation classées pour la protection de l'environnement). A ce titre, des dispositions acoustiques sont prises pour déterminer des émergences sonores maximales à respecter. Ces émergences ne doivent pas dépasser **5 décibels le jour** et **3 décibels la nuit** par rapport au bruit résiduel (c'est à dire en l'absence du parc éolien). Le niveau de bruit ambiant (incluant le bruit des éoliennes) ne doit pas dépasser ces seuils. La réglementation* française est une des plus strictes d'Europe. Au-delà des chiffres, une manière pédagogique de se rendre compte du faible niveau de bruit est de se rapprocher à quelques centaines de mètres d'un parc éolien existant.

Exemple de sonomètre

Niveau de bruit ambiant à l'extérieur des habitations	Emergence admissible par période	
	Jour (7 h à 22 h)	Nuit (22 h à 7 h)
Supérieur à 35 dB(A)	**5 dB(A)**	**3 dB(A)**
Inférieur à 35 dB(A)	Installation conforme	

Pour assurer le respect de cette réglementation, nous avons mandaté un bureau d'étude expert en acoustique basé à Poitiers. La société **Gantha** installera des sonomètres autonomes dans les jardins de certaines habitations proches de la zone d'étude pendant un mois. Après étude, 9 hameaux sont identifiés pour accueillir un sonomètre : Lascoux, Le Grand Bagnol, Le Puymaud, Ars, Montjourde, Lavaud, Le Cluzeau, Bord et Le Sauze. Une habitation de chaque bourg accueillera un sonomètre pour cette étude. Le résultat sera extrapolé à l'ensemble des habitations du bourg.

Cette campagne de mesure, prévue entre avril et mai, permettra d'évaluer les niveaux de **bruit du quotidien** et de modéliser par la suite l'émission acoustique d'un parc éolien avec un logiciel d'acoustique prévisionnel. L'objectif est de **s'assurer de la bonne conformité** des installations en matière acoustique, et de calculer de manière très précise les impacts sonores limités du futur parc éolien. Si nécessaire le parc peut être bridé par période c'est-à-dire automatiquement arrêté ou limité en puissance dans certaines configurations.

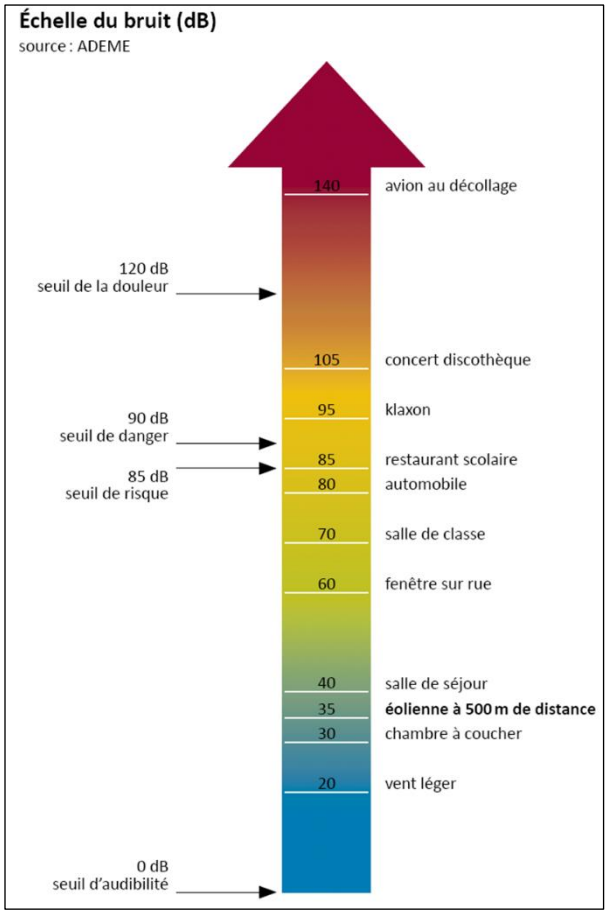

L'étude acoustique conditionne le nombre, la position des machines et leur bridage si nécessaire.

**Arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent / Méthode d'évaluation de l'impact sonore décrit par la norme NFS 31-114 – Mesurage du bruit dans l'environnement avant et après installation d'éoliennes*

LE COMITÉ DE PILOTAGE ÉOLIEN

Le **20 mars dernier** en mairie de Folles s'est tenu le premier atelier du **comité de pilotage**. Il a rassemblé **9 acteurs du territoire** riverains, conseillers municipaux de Folles et Fromental et de la communauté de communes ELAN. Cette première réunion était l'occasion de présenter la société Eolise, les enjeux du projet et l'objectif des prochains ateliers.

Membres du comité
Folles
Mr Poulet Jean-Paul
Mr Ferrand Robert
Mr Eveillard Daniel
Mr et Mme Guitard
Mr Moreau Jean
Fromental
Mme Bécault Fabienne
Mr Lucien Brachet
C.C Elan
Mr Valin Pierre

Ce comité s'est constitué suite à l'appel à participation du 1er bulletin d'information et sur proposition des maires. Nous remercions les membres pour leur contribution actuelle et à venir.

Plusieurs réunions se tiendront lors des étapes importantes du projet afin d'associer le territoire à la création de celui-ci. Les membres serviront également de relais d'information auprès de la population en faisant remonter des questions et propositions. Toutefois nous sommes disponibles en direct pour toute question ou remarque. (Coordonnées plus bas)

Ce comité de pilotage permet d'entretenir un lien permanent avec un groupe représentant les riverains. Il permet de tenir compte de votre avis dans la construction de ce projet en conciliant les intérêts de chacun avec l'objectif nécessaire de transition énergétique.

Lors du prochain comité de pilotage en mai-juin, nous aborderons les inventaires faunistique, floristique et paysagers et engagerons une réflexion sur l'implantation des éoliennes qui restera à valider avec les différents experts travaillant sur le sujet.

Photographie 1: Comité de pilotage du 20 février 2018

LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Permanence publique d'information : Nous serons à votre disposition le Vendredi 20 Avril de 9h à 12h et de 14h à 19h et le Samedi 21 Avril de 9h30 à 11h30 en Mairie de Folles afin de répondre à vos interrogations. Cette permanence est l'occasion de pouvoir consulter les documents disponibles, d'obtenir des précisions sur le projet, mais également de nous rencontrer.

Téléphone : 05 49 38 88 25 - Adresse mail : b.wambre@eolise.fr
Eolise SAS – Business center 4e étage
3 avenue Gustave Eiffel Téléport 1 – 86 360 Chasseneuil-du-Poitou